



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 avril 1997 — N° 91

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

22 avril 1997

22 avril 1997

Le mardi 22 avril 1997

N° 91

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 207 Loi concernant la Municipalité d'Hébertville — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 1997.

(Dépôt n° 808-970422)

M. Laprise (Roberval) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Municipalité d'Hébertville.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

22 avril 1997

Dépôt de documents

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose:

Le rapport d'enquête du Vérificateur général à la demande du Conseil du trésor portant sur neuf contrats conclus par la Société immobilière du Québec.

(Dépôt n° 809-970422)

Dépôt de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps:

—le premier, extrait d'une pétition signée par 906 pétitionnaires de la région de Montréal, par M. Kelley (Jacques-Cartier);

(Dépôt n° 810-970422)

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement:

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 138 citoyens et citoyennes du comté de Champlain, par M. Beaumier (Champlain).

(Dépôt n° 811-970422)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Poulin (Beauce-Nord) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 1100 pétitionnaires du comté de Beauce-Nord, concernant le maintien à l'école polyvalente Veilleux de la clientèle des paroisses Saints-Anges, Frampton et Vallée-Jonction.

(Dépôt n° 812-970422)

22 avril 1997

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne de façon particulière le Jour de la terre, cet événement d'envergure planétaire célébré annuellement le 22 avril depuis 1970, dont l'objectif est d'encourager l'action au bénéfice de l'environnement et de permettre aux Québécoises et Québécois de marquer l'événement en posant un geste concret pour l'environnement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine du don d'organes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

—la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;

—la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation;

22 avril 1997

- la Commission des institutions, pour ceux du programme Affaires autochtones et du programme Affaires intergouvernementales canadiennes;
- la Commission des finances publiques, pour ceux du Conseil du trésor, Administration et Fonction publique;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du secteur Tourisme;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux de la Société des établissements de plein air du Québec.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'examiner et d'approuver le projet de lettre découlant de son mandat relatif au dossier des «enfants de Duplessis»;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

À 15 h 09, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 avril 1997, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU